

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LEY

L'effort social du Consortium de l'Industrie textile en 1929

Journal de la société statistique de Paris, tome 71 (1930), p. 314-316

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1930__71__314_0

© Société de statistique de Paris, 1930, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

VARIÉTÉ

L'effort social du Consortium de l'Industrie textile en 1929.

Le mouvement administratif. — Les services du Secrétariat ont reçu, pendant l'année 1929, 32.865 déclarations de charges de famille. Dans ce nombre on en comptait 22.208 venant modifier d'anciennes déclarations, 6.958 nouvelles et 3.699 incomplètes ou mal rédigées qui ont dû être retournées aux intéressés.

Le nombre des visites d'ouvriers et ouvrières, de lettres particulières, de demandes de renseignements, etc., a dépassé 15.000.

Les familles bénéficiaires. — Les bénéficiaires actuels des allocations familiales appartiennent à 53.404 familles. Il y a 90.134 enfants au-dessous de 13 ans pour lesquels les allocations familiales sont payées.

La répartition, par famille, des enfants âgés de moins de 13 ans, est la suivante : Familles de 1 enfant 31.724; de 2 enfants : 12.603; de 3 enfants : 5.267; de 4 enfants : 2.358; de 5 enfants : 936; de 6 enfants : 370; de 7 enfants : 103; de 8 enfants : 37; de 9 enfants : 6.

Les primes de naissance. — Une prime de 240 francs est allouée par le Consortium de l'Industrie textile à chaque naissance dans les conditions suivantes :

Lorsque la mère ne travaille pas et que le père est occupé dans une usine adhérente, la totalité de la prime lui est allouée;

Lorsque le père et la mère travaillent tous deux dans une usine adhérente, ils reçoivent chacun 120 francs.

En 1929, il a été délivré 5.360 autorisations de paiement de primes de naissance, pour un total de 933.480 francs.

En 1928, il avait été payé, au même titre, 906.960 francs. En 1927, 818.160 francs. En 1926, 701.225 francs. En 1925, 540.600 francs. En 1924, 506.100 francs.

Le total des sommes payées par le Consortium, au titre des primes de naissance, depuis 1920, s'élève à 6.378.025 francs.

Les naissances. — De l'examen des déclarations de naissance reçues par le Consortium de l'Industrie textile en 1929, il résulte que :

16,66 %	des enfants sont nés à	Roubaix;
15,68 %	—	Tourcoing;
27,12 %	—	dans des communes françaises;
40,54 %	—	en territoire belge.

Les naissances se classent de la façon suivante :

Premier enfant : 2.308; deuxième enfant : 914; troisième : 537; quatrième : 398; cinquième : 272; sixième : 171; septième : 87; huitième : 42; neuvième : 33; dixième : 19; onzième : 2; douzième : 2.

Sur 4.947 naissances déclarées au Consortium, il y a eu 165 mort-nés.

Les visites prénatales. — Le Consortium de l'Industrie textile accorde une prime de 50 francs aux mères s'étant prêtées à 4 visites prénatales.

547 primes ont été payées à ce titre pendant l'année 1929, 400 primes avaient été payées en 1928, 245 primes en 1927. En 1926, il n'y avait eu que 76 primes payées.

Les allocations familiales. — Les allocations familiales payées par le Consortium de l'Industrie textile sont les suivantes :

Aux familles de 1 enfant	2 ^f 40 par jour
— 2 enfants	6 » —
— 3 enfants	9 60 —
— 4 enfants	14 40 —
— 5 enfants	18 » —
etc., etc.	

Nous indiquons ci-dessous les sommes décaissées pour ce service (primes de naissance comprises) depuis 1919 :

1919	96.710 ^f »
1920	7.072.628 70
1921	10.260.346 85
1922	14.923.462 65
1923	15.805.502 41
1924	17.765.468 55
1925	19.666.092 40
1926	24.821.866 20
1927	27.782.113 15
1928	30.083.863 44
1929	32.460.032 87

L'action sociale du Consortium de l'Industrie textile, pour la période 1919-1929, a occasionné aux patrons adhérents une dépense totale de plus de deux cents millions de francs (200.738.087 fr. 22).

La mère au foyer. — De plus en plus, les mamans bénéficiaires des allocations familiales restent chez elles pour élever leurs enfants.

Pour 53.404 familles recensées, on comptait, au 31 décembre 1929, 30.002 mères n'exerçant aucune profession. On trouve, dans ce fait, une heureuse conséquence des allocations familiales payées par le Consortium.

Les allocations-maladies. — Le Consortium a publié un rapport spécial sur cette œuvre : 115.304 ouvriers et ouvrières étaient inscrits au 31 décembre 1929.

Le Service assurant également les enfants, les frères et sœurs au-dessous de 13 ans, et les mères et épouses ne travaillant pas en usine, c'est un total de plus de 250.000 personnes qui bénéficient des allocations-maladies du Consortium.

Les ouvriers et ouvrières travaillant dans les usines adhérentes reçoivent, en cas de maladie :

6 francs par jour à partir du neuvième jour, et pendant quatre-vingt-dix jours;

5 francs par visite médicale à partir du neuvième jour, et pendant quatre-vingt-dix jours;

5 francs par visite médicale aux mères et épouses des adhérents ne travaillant pas en usine, et aux enfants, frères et sœurs de moins de 13 ans à partir du neuvième jour de la maladie;

5 francs par visite, à partir de la première visite, aux enfants de moins de 2 ans.

Les allocations accordées pour les interventions chirurgicales, qui étaient en 1928 de 75, 150, 300 et 600 francs, ont été portées à 75, 150, 350, 550 et 750 francs, selon leur importance, à partir du 1^{er} février 1929.

Les dépenses de l'œuvre « Allocations-maladie » ont été les suivantes :

Année 1924	163.402 ^f »
Année 1925	287.988 90
Année 1926	729.191 05
Année 1927	1.140.783 10
Année 1928	1.620.405 95
Année 1929	2.086.607 80

Les œuvres annexes. — Par les accords intervenus entre le Consortium et des œuvres particulières et grâce surtout à la bonne obligeance de M^{mes} François Roussel, Eugène Mathon, et Jules Lorthiois, le Consortium peut :

placer des enfants au Chalet de Croix-Fontaine;

assurer le séjour d'ouvrières et d'épouses d'ouvriers à la Maternité Boucicaut, et à la Maternité de la Ligue Linselloise d'Hygiène sociale; placer des nourrissons à la campagne.

Toutes les demandes concernant ces services doivent être adressées directement au Consortium.

Les subventions. — Comme les années précédentes, le Consortium de l'Industrie textile a aidé les associations, comités, sociétés chorales, musicales, sportives, de jeux populaires, d'instruction et d'éducation, etc., travaillant pour l'intérêt général et pour la paix sociale.

Pendant l'année 1929, le total des sommes dépensées à ce titre s'est élevé à 1.944.707^f 65.

Les salaires payés. — On trouvera ci-dessous, pour les usines adhérentes au Consortium de l'Industrie textile, les totaux des salaires payés pendant les six dernières années :

1924	334.802.986 ^f 61
1925	375.255.504 15
1926	488.548.631 64
1927	516.323.213 43
1928	574.825.134 20
1929	595.764.291 30

Le chiffre de 595.764.291^f 30 intéresse l'industrie textile seule.

Si l'on tient compte des autres entreprises, également adhérentes au Consortium, on trouve, pour 1929, un chiffre total de salaires s'élevant à 664.833.006^f 13.

L'activité industrielle. — A titre documentaire, et pour les principales corporations, on trouvera ci-dessous les chiffres comparatifs de l'activité industrielle pendant les années 1928 et 1929 (en nombre d'heures de travail) :

Année 1928	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Filature de laine peignée . . .	8.138.683	8.520.020	8.496.746	8.978.289
Filature de laine cardée . . .	1.525.365	1.534.264	1.520.934	1.466.248
Filature de coton	9.341.640	9.141.208	9.037.067	9.351.497
Peignage	8.320.420	8.350.224	7.368.618	6.621.945
Teinturerie en matières. . . .	1.199.681	1.139.104	1.140.178	1.183.680
Tissage d'ameublement. . . .	3.740.719	3.576.961	3.717.478	3.590.940
Tissage (robe et draperie). . .	11.942.584	11.828.583	12.209.723	12.174.210
Soit	44.209.092	44.090.364	43.490.744	43.366.809

175.157.009 heures

Année 1929	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Filature de laine peignée . . .	9.010.249	9.039.311	9.067.823	9.179.990
Filature de laine cardée. . . .	1.468.591	1.467.477	1.392.582	1.492.117
Filature de coton	9.330.476	9.227.433	9.265.965	9.759.916
Peignage	7.975.505	7.969.374	8.523.787	8.004.479
Teinturerie en matières. . . .	1.246.241	714.098	812.267	799.819
Tissage d'ameublement. . . .	3.527.857	3.519.704	3.833.008	3.794.535
Tissage (robe et draperie). . .	12.872.041	11.988.886	13.007.226	13.679.844
Soit	45.430.960	43.926.283	45.902.658	46.710.700

181.970.601 heures

Pour mémoire, nous rappelons que le nombre d'heures travaillées en 1924 a été de 142.125.874, en 1925 de 148.895.278, en 1926 de 167.637.627, en 1927 de 162.310.825 heures.

LEY.